



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pose d'implant contraceptif

Question écrite n° 16788

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pose des implants contraceptifs. En effet, l'implant contraceptif est remboursé par la sécurité sociale, mais pas la pose de cet implant, effectuée par un gynécologue. Ce moyen de contraception n'est par conséquent pas accessible à toutes les femmes, étant donné le coût élevé de la pose de cet implant. Il y a donc une inégalité d'accès à ce moyen de contraception qui comporte pourtant de nombreux avantages, dont sa fiabilité. Elle souhaite donc savoir quels sont les moyens que le ministère compte mettre en oeuvre pour mettre fin à cette incohérence, et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16788

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3119